

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

COMMERCE EXTERIEUR

Par M. Maurice PRÉVOTEAU,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, présidents ; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Jacques Eberhard, André Barroux, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaufetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Fernand Chatelain, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, François Dubanchet, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Pierre Gaudin, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Paul Mistral, Jacques Mossion, Jean Natali, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Ficard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadoped, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 7), 3152 (tome IX), et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 19) 1977-1978.

Loi de finances. — Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Maitriser les importations	7
A. — La limitation des importations d'énergie et de matières premières	7
B. — La reconquête du marché intérieur	14
C. — Le contrôle de la concurrence sauvage	21
II. — Créer des structures exportatrices	26
A. — Les réseaux commerciaux	27
B. — Les aides financières	29
Examen en commission	35

Mesdames, Messieurs,

S'il est un enseignement de la science économique que la crise actuelle n'a pas remis en question c'est bien le **dilemme croissance/équilibre extérieur** : tandis que l'expérience démontrait le caractère fictif du fameux dilemme inflation/chômage, on peut toujours constater que la reprise de l'activité économique s'accompagne d'une détérioration de la balance commerciale. La France ne fait pas exception à la règle : au taux de couverture des échanges de 103 % enregistré en 1975 — année de récession où, pour la première fois depuis la guerre, la production intérieure brute connut une baisse de 1,5 % — a succédé un taux de couverture de 89 % avec la reprise de la croissance (+ 6 %) en 1976.

En revanche, l'analyse des premiers mois de 1977 montre que les effets bénéfiques sur l'équilibre extérieur attendus des mesures d'austérité contenues dans le plan Barre ont tardé à se manifester par suite de la sécheresse et des hausses de prix des matières premières. Ce n'est qu'en septembre dernier que l'on retrouve un excédent mensuel des échanges, le premier depuis bientôt deux ans.

Mais il ne s'agit là que d'une tendance à l'amélioration, qui ne devrait pas être encore très sensible dans les résultats de cette année : c'est ce que révèle l'analyse comparative des soldes par produits et par pays pour les neuf premiers mois de 1976 et 1977.

Echanges extérieurs 1977-1976 : soldes par produits.
(Neuf mois.)
(En millions de francs.)

	1976	1977
Produits agriculture.....	— 1 266	— 8 126
Produits des industries agricoles alimentaires....	2 743	1 581
Produits énergétiques.....	— 43 312	— 47 321
Matières premières minérales.....	— 3 656	— 3 604
Métaux, produits métalliques.....	— 1 534	2 449
Produits chimiques, demi-produits divers.....	— 2 368	— 107
Biens d'équipement professionnels.....	10 649	12 099
Biens d'équipement ménagers.....	— 2 623	— 2 856
Equipement automobile des ménages.....	7 963	11 187
Pièces détachées et matériel utilitaire.....	4 679	6 132
Biens de consommation.....	— 173	657
Ensemble hors énergie.....	13 014	19 412

Le tableau ci-dessus permet d'abord de constater la **croissance de notre déficit agro-alimentaire en 1977** : pour le poste « Produits agricoles », celui-ci dépasse déjà 8 milliards de francs, soit une augmentation de près de 7 milliards de francs par rapport à la même période de 1976, ce qui s'explique par les effets conjugués de la sécheresse et de l'augmentation des prix des produits tropicaux. Dans le même temps, la situation se détériore également pour le poste « Produits des industries agricoles et alimentaires », dont l'excédent diminue de plus d'un milliard de francs pour n'être plus que de 1,5 milliard de francs.

En ce qui concerne les produits de bases, on enregistre des déficits encore plus importants en 1977 qu'en 1976 : celui du poste « Produits énergétiques » passe de 43 milliards de francs à 47 milliards de francs, tandis que le poste « Matières premières minérales » passe de 3 milliards de francs à plus de 3,5 milliards de francs.

Cependant, on peut déjà noter une **amélioration sensible dans le domaine des produits semi-transformés** : déficitaire de 1,5 milliard de francs en 1976, le poste « Métaux et produits de l'industrie métallurgique » est, en 1977, excédentaire de près de 2,5 milliards de francs. De même, il est loisible de constater une très forte diminution du solde déficitaire du poste « Produits chimiques et demi-produits divers » qui passe de — 2,3 milliards de francs à — 100 millions de francs pour cette année.

Pour les produits manufacturés, on constate une amélioration presque générale en 1977, qui porte notamment sur trois postes dégagant des surplus importants :

Biens d'équipement professionnels : + 12 milliards de francs ;

Equipements automobiles des ménages : + 11 milliards de francs ;

Pièces détachées et matériel utilitaire : + 6 milliards de francs.

Seul le poste « Biens d'équipement des ménages » se détériore légèrement pour atteindre un solde déficitaire de 2,8 milliards de francs. **En définitive, l'excédent global de la balance des échanges hors énergie s'accroît malgré l'accentuation du déficit agro-alimentaire** : il atteint 19,5 milliards de francs en 1977, contre 15 milliards de francs en 1976 pour les neuf premiers mois de l'année.

L'évolution entre 1976 et 1977 de nos échanges par pays révèle également une certaine amélioration de la situation, même si l'on continue d'enregistrer vis-à-vis de certains d'entre eux des déficits préoccupants.

Echanges extérieurs 1977, 1976 : soldes par pays.

(Neuf mois.)

(En millions de francs.)

	1976	1977
CEE 9.....	— 12 273	10 816
RFA	— 10 419	8 126
Italie	1 292	1 004
UEBL	— 1 720	— 200
Pays-Bas	— 3 043	— 3 791
Grande-Bretagne	673	1 367
OCDE hors CEE.....	— 7 671	— 4 751
USA	— 7 534	— 6 264
Suisse	3 499	3 126
Pays à économie centralisée.....	3 454	2 237
Tiers monde.	9 583	6 910
OPEP	— 20 788	— 20 847

De ce tableau, il ressort d'abord une certaine atténuation des disparités de résultats entre les divers pays ou régions considérés. L'on peut en effet constater que les déficits que la France enregistre dans ses relations commerciales avec les Etats-Unis, ainsi qu'avec la CEE et les autres pays de l'OCDE, ont tendance à diminuer tout en restant considérables ; ils atteignent, en 1977, 10 milliards de francs pour la CEE, dont 8 milliards de francs avec la seule République fédérale allemande, 6,7 milliards de francs pour les Etats-Unis et 4,7 milliards de francs pour les autres pays de l'OCDE.

De même, les soldes excédentaires que la France dégage dans ses échanges avec les autres régions ou pays ont tendance à diminuer : ils ne se montent plus qu'à 3 milliards de francs pour la Suisse, 2,2 milliards de francs pour les pays à économie centralisée et 7 milliards de francs pour les pays du Tiers Monde non producteurs de pétrole.

Seul reste inchangé le déficit enregistré vis-à-vis des pays de l'OPEP qui dépasse toujours 20 milliards de francs.

Malgré cette **tendance à l'égalisation**, on peut toujours s'inquiéter d'une telle répartition structurelle. Il n'est pas sain qu'un pays comme la France continue d'accumuler des déficits vis-à-vis des pays forts et des excédents sur les pays à économie plus faible.

Même sans sous-estimer la gravité de la situation et les efforts accomplis pour tenter d'y faire face, on ne peut qu'être impressionné par l'importance du redressement qu'il va falloir encore opérer à peine de voir la France perdre son indépendance.

De ce point de vue, l'évolution du montant et de la structure de l'endettement depuis 1974 ne laisse pas d'être inquiétante :

L'endettement de la France.

(En milliards de francs.)

	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Emprunts extérieurs.....	13	12	20	18	63
Crédits commerciaux.....	3	10	16	20	49
Endettement	10	2	4	- 2	14

Certes, ces chiffres indiquent que la France, à l'instar de beaucoup de grands pays développés, s'est comportée au cours de ces dernières années, comme un centre de recyclage des capitaux internationaux : elle a emprunté à l'extérieur, notamment sur le marché de l'eurodollar par l'intermédiaire de certaines entreprises publiques, tandis qu'elle prêtait aux pays ayant une assise financière internationale moins solide, le plus souvent à l'occasion d'exportations de biens d'équipement. Mais si l'endettement net reste peu important, soit 14 milliards de francs, il est à craindre que nos créances obtenues principalement sur les pays de l'Est et les pays en voie de développement n'aient pas la même consistance que nos engagements.

Après ce bref survol de l'évolution récente de nos échanges, on s'attachera à analyser la politique actuelle en regard de deux de ses objectifs fondamentaux :

- maîtriser les importations ;
- créer des structures exportatrices.

I. — MAITRISER LES IMPORTATIONS

Parler de maîtrise des importations ne signifie pas remettre en cause le parti d'ouverture sur l'extérieur que notre pays a pris depuis bientôt vingt ans. Loin de prôner un retour au protectionnisme, dont l'adoption serait inévitablement suivie de représailles néfastes à la croissance mondiale, votre commission engage le Gouvernement à faire preuve d'une vigilance en matière d'importations que justifient des possibilités d'exportations amoindries par le ralentissement de l'activité économique.

Il est d'ailleurs plus difficile mais aussi plus risqué d'équilibrer nos échanges par le haut, c'est-à-dire en exportant davantage, puisque l'ouverture accrue sur l'extérieur rend l'économie plus sensible aux aléas de la conjoncture internationale, alors même que l'on a plus de mal à financer les importations indispensables.

Ainsi, cette maîtrise des importations ne conduit pas seulement à limiter les importations d'énergie et de matières premières ou à prévenir la concurrence sauvage de certains pays en voie de développement ; il s'agit également de reconquérir le marché intérieur.

A. — La limitation des importations d'énergie et de matières premières.

Malgré notre inévitable dépendance, une action énergique est nécessaire en ce domaine, eu égard aux fortes augmentations de prix enregistrées pour la plupart des matières premières, qu'il s'agisse du pétrole, des métaux, des produits du bois ou des denrées alimentaires tropicales.

1. — LES PRODUITS PÉTROLIERS

Le tableau ci-dessous retrace, depuis 1973, l'évolution des prix des produits pétroliers ainsi que celle des importations en volume.

**Evolution depuis 1973 du coût et du volume des importations de produits pétroliers.
(En indice.)**

	1973	1974	1975	1976	1977 (1)
A. — Coût par tonne de nos importations de :					
Pétrole brut.....	100	317.2	335.3	388.7	422.4
Produits raffinés.....	100	252.0	249.7	297.2	340.1
B. — Volume de nos importations de :					
Pétrole brut.....	100	95.8	78.4	39.8	84.8
Produits raffinés.....	100	94.6	108.9	135.9	92.0
C. — Production industrielle.....	100	102.5	93.4	102.5	108.7

(1) Premier semestre.

Ce tableau permet de constater que, jusqu'en 1976, il existe une certaine insensibilité de la consommation des produits pétroliers à l'augmentation des prix : ceux-ci quadruplent pour le pétrole brut, tandis que les importations ne baissent que de 10 %. En effet, la diminution des quantités importées, assez sensible pour 1975 (— 20 %), doit être surtout imputée à la diminution du niveau de l'activité économique. En termes techniques, on remarque que les importations de ce type d'énergie sont inélastiques aux prix, mais **relativement élastiques aux variations de la conjoncture**. Les résultats du premier semestre 1977 semblent infirmer cette observation dans la mesure où la reprise de l'activité industrielle (+ 6 %) n'empêche pas une baisse des importations (— 5,5 %). Mais ce bon résultat doit être interprété avec prudence : s'agit-il des premiers effets de la politique d'économies d'énergie, de l'hydraulicité satisfaisante ou de la conséquence de stockages spéculatifs effectués en 1976 ?

Dans tous les cas, les perspectives sont excellentes et l'objectif fixé par le Gouvernement d'une limitation à 55 milliards de francs de nos importations de produits énergétiques devrait être facilement atteint, après la forte augmentation de 1976. Le tableau ci-après retrace l'évolution de la balance énergétique CAF/FOB depuis 1973.

Balance énergétique CAF/FOB

	1973	1974	1975	1976
	(En milliards de francs.)			
Importations CAF.....	20,2	57,2	51,3	68,5
Exportations FOB.....	3,3	5,8	5,9	7,6
Soldes	16,9	51,4	45,4	60,9
Importations de pétrole brut :				
En quantités (millions de tonnes).....	136,5	130,4	107,0	122,4
En valeur CAF (milliards de francs)...	15,8	48,0	40,5	55,2

Il faut noter que le chiffre de 55 milliards de francs, indiqué dans le tableau ci-dessus pour les importations de pétrole brut, ne peut directement être comparé aux objectifs gouvernementaux de limitation de la facture pétrolière pour la raison qu'il inclut les importations de pétrole brut à fin de raffinage et d'exportation. Si l'on raisonne en termes d'importations nettes, la « facture » de 1976 n'est plus que de 51,9 milliards de francs, soit tout de même 900 millions de francs de plus que le plafond fixé à 51 milliards de francs pour cette même année.

2. — LES MATIÈRES PREMIÈRES MINÉRALES

Le tableau ci-dessous retrace depuis 1973 l'évolution du cours et des importations de certains métaux (en indice).

	1973	1974	1975	1976	1977 (1)
A. — Cours mondiaux de certains métaux :					
Cuivre	100	120,7	76,4	107,7	112,3
Étain	100	183,2	161,9	222	191,3
Zinc	100	152,3	96,3	112,9	108,6
Nickel	100	133,7	123,9	139,3	143,6
Plomb	100	144,4	105,2	140,6	205,2
B. — Cours des métaux non ferreux importés par la France (2).....	100	138,4	104,1	129,7	142,2
C. — Volume de nos importations.....	100	123,2	100,1	109,7	112,3
D. — Production industrielle.....	100	102,5	93,4	102,5	108,7

(1) Premier semestre.

(2) L'indice, calculé par l'INSEE sur la base des cours mondiaux, retient uniquement les cours des minerais métalliques (CTCI - division 28) et des métaux non ferreux (division 67).

Le marché des matières premières minérales apparaît à l'évidence plus concurrentiel, les prix variant suivant l'intensité de la demande globale, encore que de façon assez différente sur chaque marché particulier : l'étain et le plomb augmentent nettement plus que la moyenne (+ 40 %) et le cuivre et le zinc beaucoup moins.

En outre, on constate avec intérêt que, de 1976 à 1977, le volume des importations croît moins vite que celui de la production industrielle, phénomène que l'on peut interpréter en l'absence d'éléments spéculatifs, soit comme l'amorce des effets d'une politique d'économies de matières premières, soit comme la conséquence d'une certaine élasticité-prix des importations.

3. — LES PRODUITS DU BOIS ET DÉRIVÉS

Moins connu et beaucoup plus étonnant est notre déficit en produits du bois et dérivés qui est, en 1976, de 8,3 milliards de francs, si l'on tient compte de celui des meubles.

Depuis dix ans, la détérioration est, malgré d'importantes fluctuations, particulièrement inquiétante, comme permet de le constater le tableau ci-dessous.

Evolution de la balance commerciale des produits du bois (1967-1976).

ANNEES	BOIS ET OUVRAGES		PATE A PAPIER		PAPIERS CARTONS		MEUBLES		TOTAL
	Milliers de tonnes.	Millions de francs.	Milliers de tonnes.	Millions de francs.	Milliers de tonnes.	Millions de francs.	Milliers de tonnes.	Millions de francs.	
1967	— 505	— 563	— 906	— 553	— 451	— 263	— 58	— 235	— 1 614
1968	— 839	— 722	— 929	— 576	— 482	— 413	— 101	— 420	— 1 291
1969	— 1 263	— 1 109	— 1 188	— 787	— 711	— 622	— 143	— 690	— 3 208
1970	— 558	— 857	— 1 252	— 1 049	— 683	— 631	— 143	— 510	— 3 047
1971	— 267	— 822	— 1 159	— 1 035	— 785	— 746	— 131	— 673	— 3 276
1972	— 476	— 868	— 1 281	— 1 046	— 927	— 959	— 145	— 761	— 3 634
1973	— 649	— 1 345	— 1 336	— 1 099	— 985	— 999	— 167	— 953	— 4 396
1974	— 351	— 1 814	— 1 556	— 1 185	— 1 024	— 1 559	— 166	— 1 228	— 5 786
1975	— 148	— 957	— 1 148	— 1 927	— 659	— 917	— 174	— 1 095	— 4 896
1976	— 1 137	— 2 171	— 1 264	— 2 275	— 1 077	— 2 037	— 242	— 1 817	— 8 300

Ainsi, le déficit en bois et ouvrages a été multiplié en dix ans par 2.25 en volume et par 3.85 en valeur. Ces multiplications sont respectivement de 1.4 et de 4.1 pour la pâte à papier, de 2.4 et de 7.7 pour les papiers cartons, de 4.1 et de 7.7 pour les meubles.

Au total, le déficit passe de 1 614 millions de francs en 1967 à 8 300 millions de francs, soit une multiplication par 5,1.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ce déficit pour les années 1974, 1975 et 1976.

Solde extérieur par catégorie de produits du bois (1974, 1975, 1976) (1).

	SOLDE		
	1974	1975	1976
	('En milliers de francs.)		
Produits d'exploitation forestière de carbonisation et de scierie (bois).			
Grumes, perches et équarris conifères..	+ 852	— 37 903	— 55 047
Grumes, perches et équarris feuillus tempérés	+ 271 153	+ 205 624	+ 231 296
Grumes, perches et équarris feuillus tropicaux	— 970 000	— 662 000	— 988 000
Bois de trituration conifères	— 115 680	— 100 367	— 93 001
Bois de trituration feuillus	+ 107 296	+ 107 464	+ 123 195
Sciages conifères	— 1 288 565	— 693 910	— 1 159 793
Sciages et merrains feuillus tempérés...	+ 272 012	+ 308 414	+ 272 456
Sciages et merrains feuillus tropicaux..	— 225 000	— 132 000	— 434 000
Traverses feuillus (1).....	+ 47 207	+ 73 134	+ 45 366
Déclignures feuillus et conifères.....	+ 28 731	+ 26 403	+ 22 883
Autres produits (3).....	— 15 586	+ 19 078	— 15 534
Total	— 1 887 580	— 886 063	— 2 050 179
Produits des industries du bois et des pâtes et papiers.			
Placages	+ 53 094	+ 77 130	+ 90 896
Panneaux contre-plaqués, de fibres et de particules bois.....	+ 75 617	+ 16 992	— 102 488
Autres produits travail mécanique bois.	— 56 672	— 49 938	— 99 947
Meubles et sièges en bois.....	— 1 079 700	— 1 048 246	— 1 585 941
Pâtes et vieux papiers.....	— 2 137 662	— 1 846 080	— 2 153 766
Papiers et cartons.....	— 855 344	— 404 672	— 1 034 790
Total	— 4 000 667	— 3 254 814	— 4 886 036
Autres produits d'exploitation forestière et dérivés.			
Extraits tannants végétaux.....	+ 16 421	+ 16 309	+ 14 970
Térébenthine, colophanes et dérivés...	— 98 339	— 43 438	— 50 043
Liège naturel.....	— 25 131	— 17 705	— 15 949
Ouvrages en liège naturel et liège aggloméré	— 123 072	— 108 423	— 144 315

(1) Données établies sur des bases légèrement différentes de celles du tableau précédent.

(2) Les traverses blanches et injectées feuillus figurent dans cette rubrique ainsi que les traverses conifères injectées non dissociables en 1973.

(3) Comprend les bois de feu, les poteaux de ligne, les bois de mines, les sciures, les traverses conifères non injectées, le charbon de bois et les pièces de charpente et de coffrage.

La situation paraît donc assez grave pour que votre commission demande au Gouvernement d'expliquer le détail de la politique qu'il entend mener pour redresser la balance commerciale française de ces produits.

4. — LES DENRÉES ALIMENTAIRES IMPORTÉES

Trop habitués à considérer la France comme une des puissances agricoles mondiales, on est surpris du déficit enregistré depuis septembre 1976 en matière de denrées alimentaires. En fait l'importance de celui-ci s'explique par deux causes : la sécheresse, dont les effets se font encore sentir en 1977, et le renchérissement de certains produits importés et en particulier du café, mais également du cacao et du soja.

C'est ainsi que, pour les huit premiers mois de l'année 1977, on relève un déficit agro-alimentaire de 2,7 milliards de francs, tandis que l'on comptait un excédent de 5,4 milliards de francs pour la même période de 1976. Le taux de couverture mensuel de ces échanges a évolué de la façon suivante :

Taux de couverture des échanges agro-alimentaires (1977).

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
80 %	93,8 %	91 %	97 %	90 %	90,2 %	97 %	95 %

Cette détérioration peut s'analyser ainsi :

— du fait des déficits de production de 1976, l'excédent des échanges de *céréales* pour 1977 a été en valeur largement inférieur à celui de 1976 ; en outre les conditions climatiques de l'été dernier ont retardé la campagne de production 1977, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner des achats de précaution ;

— dans le secteur des *fruits*, la gelée du printemps 1977 a déjà commencé à se faire sentir puisque l'on assiste à une chute de nos exportations de pêches et de poires d'été, ainsi qu'à une augmentation de ces mêmes produits ;

— pour les *protéagineux*, le faible niveau du stock de report de soja aux Etats-Unis a eu pour conséquence une hausse des cours mondiaux depuis la fin de 1976 de 30 à 35 % ;

— à la suite des gelées, le prix moyen du *café vert* a quadruplé depuis 1975, tandis que le volume de nos achats n'a que très peu varié.

Toutes ces évolutions sont résumées dans le tableau qui retrace l'évolution depuis 1973 du prix et du volume des importations de denrées alimentaires pour la France.

Evolution des importations de denrées alimentaires depuis 1973.
(En indice.)

	1973	1974	1975	1976	1977 (1)
A. — Cours des denrées alimentaires importées par la France (2).....	100	136.5	116.4	249.1	676.7
B. — Volume de nos importations (3)...	100	99	99.1	168.1	114
C. — Produit intérieur brut de la France :					
A prix courants.....	100	114.1	129	148.7	
A prix 1973 (4).....	100	102.3	102.4	107.7	

1. Premier semestre.

2. Cet indice, calculé par l'INSEE sur la base des cours mondiaux, reflète uniquement l'évolution des cours du café et du cacao.

3. Cet indice a été calculé à partir des tonnages importés tels qu'ils apparaissent dans le groupe 04 de la NEC à deux chiffres. Le champ de cet indice est donc plus large que celui de l'indice précédent.

4. Estimation : on ne dispose actuellement que des séries de comptes aux prix courants en prix de l'année précédente.

Ces chiffres manifestent comme pour les autres matières premières la **relative inélasticité-prix des importations** jusqu'en 1976. La baisse des importations, assez sensible au premier semestre 1977, peut, comme précédemment, s'interpréter soit comme la conséquence du phénomène de stockage spéculatif en 1976, soit comme une réaction de la demande aux prix élevés du café et du cacao.

Il faut cependant noter que les aléas climatiques et le renchérissement des produits importés vont masquer les bons résultats obtenus dans certains secteurs comme les produits laitiers ou les vins et spiritueux.

En définitive, il ressort de cet aperçu statistique que les mesures prises pour limiter nos importations de matières premières sont d'une efficacité limitée eu égard à la faiblesse des ressources naturelles de notre pays même si, dans une perspective à plus long terme, doivent être rigoureusement poursuivis des efforts de substitution et de diversification en matière d'approvisionnement extérieur. Mais ceci n'est pas le seul aspect d'une politique de maîtrise des importations : celle-ci concerne également les produits manufacturés. En effet, la recherche d'une plus grande indépendance économique suppose également la reconquête du marché intérieur ainsi que la protection de nos structures industrielles des effets destructeurs pour certains secteurs fragiles, d'une certaine concurrence sauvage.

B. — La reconquête du marché intérieur.

Il n'est pas légitime d'imputer à la seule insuffisance de nos efforts à l'exportation les difficultés que rencontre la France pour équilibrer ses échanges extérieurs. **Dans le jeu du commerce international, la partie ne se gagne pas seulement à l'étranger mais également sur son propre terrain.** Il semble même que c'est sur celui-ci que les entreprises françaises devraient faire porter leurs efforts, non seulement parce qu'il est plus facile de **se battre en terrain connu** mais également parce que tout produit français qui s'impose à ses concurrents étrangers est **potentiellement exportable** : de ce point de vue, les produits importés constituent une étude de marché gratuite sur les possibilités d'exportations nationales.

La reconquête du marché intérieur apparaît particulièrement nécessaire pour les secteurs globalement déficitaires, elle n'en est pas moins indispensable pour certains marchés particuliers des secteurs excédentaires. Le tableau ci-dessous répartit les secteurs de notre économie selon leur degré de dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Dépendance vis-à-vis de l'extérieur des principaux secteurs de l'économie française.

SOLDE	EXPORTATION / PRODUCTION			
	Inférieur à 25 %.		Supérieur à 25 %.	
	Importation / production.		Importation / production.	
	Inférieur à 25 %.	Supérieur à 25 %.	Inférieur à 25 %.	Supérieur à 25 %.
Positif	Parachimie et pharmacie. Fonderie et travail des métaux. Caoutchouc et matières plastiques. Viande et produits laitiers. Autres produits agricoles et alimentaires.		Verre. Automobile. Construction navale, aéronautique, armement.	Construction mécanique. Matériels électriques et électroniques professionnels.
Nul	Edition. Textile, habillement			Minerais et métaux ferreux. Chimie de base.
Négatif	Matériaux de construction. Bois, meubles et industries diverses.	Cuir et chaussures. Papier, carton. Equipement ménager.		Minerais et métaux non ferreux.

Les intitulés de branche en italique sont relatifs aux industries agricoles et alimentaires.

Pénétration étrangère sur le marché français en 1976.

(En pourcentage.)

PRODUITS	Exportations					Importations					Productions distribuées (millions de francs)	Part dans la production industrielle
	O.C.D.E.			hors O.C.D.E.	ensemble	O.C.D.E.			hors O.C.D.E.	ensemble		
	CEE	OCDE	ensemble CCDE			CEE	OCDE	ensemble OCDE				
		hors CEE		hors CEE								
Viande et produits laitiers.....	6,6	0,3	7,5	1,8	9,3	5,4	1,6	7,0	1,5	8,5	10041	48,3
Autres produits agricoles et alimentaires...	6,9	2,0	8,3	4,5	13,4	5,3	2,0	7,3	4,4	11,7	10740	51,7
Ensemble des industries agricoles et alimentaires.....	6,8	1,5	4,3	3,1	11,4	5,3	1,8	7,1	3,1	10,2	20790	100,0
Minerais et métaux ferreux.....	15,3	5,9	21,2	8,9	30,0	22,8	4,1	26,9	3,2	29,1	53499	6,8
Minerais et métaux non ferreux.....	21,3	21,9	43,2	8,1	51,3	34,4	17,8	52,2	25,6	77,4	15060	2,3
Matériaux de construction.....	5,3	1,3	6,6	2,6	9,2	8,6	3,0	11,6	3,5	15,1	32093	4,0
Verre.....	13,1	6,7	21,5	7,7	29,5	16,1	2,1	18,2	0,5	18,3	8651	1,1
Chimie de base.....	22,8	9,9	32,7	5,1	40,8	23,1	8,8	31,9	2,4	40,3	51522	6,5
Parachimie et pharmacie.....	8,1	3,0	11,1	7,8	18,3	8,9	2,2	11,1	0,1	11,2	42257	5,3
Fonderie et travail des métaux.....	5,0	1,2	6,9	6,2	13,1	8,0	2,7	10,3	0,2	10,5	63619	8,8
Construction mécanique.....	13,1	8,9	22,0	11,4	33,3	21,8	9,5	31,4	0,8	32,1	85132	10,8
Matériels électr. et électron. profes.....	13,6	6,3	19,9	14,1	34,0	17,3	10,7	28,0	0,8	27,8	60259	7,6
Équipement ménager.....	14,3	3,7	18,0	6,2	24,2	17,0	12,1	29,1	2,5	31,6	13100	1,7
Automobile.....	20,8	6,5	27,4	10,4	37,8	17,4	4,0	21,4	0,2	19,6	95706	12,1
Construction navale, aéronautique, armement.	7,4				37,3	7,3				16,5	74198	4,8
Textiles, habillement.....	13,9	4,1	18,0	3,0	21,0	13,9	3,3	17,2	4,1	21,4	74674	3,4
Cuir et chaussures.....	12,2	5,1	17,3	3,5	20,8	15,0	3,6	18,6	6,5	25,1	12461	1,6
Bois, meubles et industries diverses.....	7,1	4,9	12,0	2,3	14,3	11,4	6,4	17,8	4,9	22,7	42723	5,4
Papier, carton.....	7,3	1,4	8,7	2,9	11,6	11,2	13,5	24,7	1,0	25,7	70801	3,9
Édition.....	3,1	2,1	5,2	2,1	4,3	6,4	1,7	8,1	0,2	8,3	29008	3,7
Cautchouc, matières plastiques.....	12,8	2,0	17,8	5,1	22,9	15,2	2,8	18,0	0,2	18,0	33284	4,2
Ensemble des industries manufacturières.....	12,7				27,7	16,3				24,7	791545	100,0
(1)	(12,9)	(6,0)	(19,9)	(3,1)	(27,0)	(16,5)	(6,2)	(22,8)	(2,2)	(25,0)		

Si la France exporte et importe respectivement 28 % et 25 % de sa production industrielle, le tableau ci-contre permet de constater de *très fortes disparités sectorielles* : les branches produisant des biens d'équipement et la plupart de celles fabriquant des biens intermédiaires sont très fortement liées au commerce extérieur tant en ce qui concerne les exportations que les importations. A l'inverse, les industries de consommation restent peu ouvertes, à l'exception de l'automobile et de l'équipement ménager. Le tableau ci-joint montre que, sauf pour les deux secteurs précités, dont le premier est fortement excédentaire et le second fortement déficitaire, la majeure partie des activités considérées présente des soldes extérieurs très voisins de l'équilibre qui s'est instauré depuis près de trente ans entre les pays industrialisés : le développement des échanges résulte principalement d'une *spécialisation à l'intérieur des branches, au niveau même des produits et non d'une répartition des grands types d'activités productives entre pays*.

En ce qui concerne la **structure géographique** de nos échanges, on peut faire deux séries d'observations :

— la CEE absorbe plus de la moitié de nos **exportations** de demi-produits (métaux ferreux, verre, chimie de base) et de produits destinés aux ménages (automobile, équipement ménager, textile, habillement, cuir, chaussures, caoutchouc et matières plastiques), tandis que les pays extérieurs à l'OCDE — c'est-à-dire les pays socialistes et en voie de développement — absorbent plus de 40 % de nos ventes de biens d'équipement et de produits de la fonderie et du travail des métaux ;

— du côté des **importations**, les pays hors OCDE n'apparaissent occuper une part importante de nos échanges que pour les « minerais et métaux non ferreux », les « matériaux de construction », ainsi que pour les postes « textile habillement », cuir et chaussures et « bois meubles », encore que, pour ces trois derniers produits, nos achats hors OCDE ne représentent que le quart ou le cinquième de notre approvisionnement, soit 4 ou 5 % de notre production. On constate en outre l'importance de la pénétration des importations en provenance de la CEE sur les marchés de produits élaborés et demi-produits, notamment pour les secteurs de la construction mécanique, des matériels électroniques et électriques et de l'équipement ménager.

D'une façon générale, hormis quelques brillantes exceptions comme l'automobile et les armements, la France apparaît assez

largement dépendante de l'extérieur même dans les secteurs où elle est globalement excédentaire grâce à ses exportations hors OCDE, et cela aussi bien pour les biens d'équipement que pour les produits de consommation. Cette situation pourrait se révéler inquiétante si elle traduisait une infériorité technologique des produits français, capables de concurrencer les produits plus performants des autres pays de la CEE sur les seuls marchés des pays de l'Est et en voie de développement mais non sur les marchés européens et notamment intérieur plus exigeants. Une amélioration ne peut venir que du renforcement de nos structures industrielles et commerciales, des plans d'assainissement étant d'ailleurs en cours dans les secteurs les plus menacés, comme ceux de la machine-outil, du cuir ou du textile. Mais c'est aussi d'un changement d'attitude des professionnels et des consommateurs français qu'il faut attendre le redressement, car on constate trop souvent chez eux un préjugé favorable à la technique étrangère que ne justifie pas une comparaison objective des performances des matériels ou produits en cause. La restructuration de notre appareil de production doit donc également s'accompagner d'une amélioration de l'image de marque des produits français sur le marché national.

L'analyse de l'évolution entre 1971 et 1976 de la place occupée par les importations sur le marché intérieur suscite les mêmes inquiétudes.

Evolution des taux de pénétration des produits étrangers sur le marché français (1971-1976).
(En pourcentage.)

PRODUITS	Ratio : exportation Production C.C.D.E.			Diff. 71/76		Ratio : Importation Production C.C.D.E.			Diff. 71/76	
	Ccd	OCDE hors CCE	ensemble OCDE	hors OCDE	ensemble	Ccd	OCDE hors CCE	ensemble OCDE	hors OCDE	ensemble
Viande et produits laitiers.....	+ 1.1	= 0.2	+ 0.9	+ 0.3	+ 1.2	+ 1.7	+ 0.2	+ 1.9	+ 1.0	+ 1.9
Autres produits agricoles et alimentaires...	+ 0.4	+ 0.2	+ 0.6	+ 1.4	+ 1.0	+ 1.5	+ 0.1	+ 1.7	+ 1.7	+ 1.2
Ensemble des industries agricoles et alimentaires.....	+ 0.7	+ 0.1	+ 0.8	+ 0.7	1.0	+ 1.6	+ 0.1	+ 1.7	+ 1.5	+ 1.5
Minerais et métaux ferreux.....	+ 2.5	= 1.6	+ 0.9	+ 3.7	+ 4.9	+ 4.5	+ 1.2	+ 2.1	+ 0.6	+ 2.7
Minerais et métaux non ferreux.....	+ 0.0	+ 10.0	+ 4.0	= 1.0	+ 3.5	+ 10.5	+ 15.2	+ 8.0	+ 3.5	+ 10.2
Matériaux de construction.....	= 0.3	= 0.1	= 0.4	+ 0.8	+ 0.3	+ 1.1	+ 1.2	+ 1.3	+ 0.9	+ 2.2
Verre.....	+ 1.8	+ 0.4	+ 1.2	+ 1.1	+ 3.3	+ 3.1	+ 0.8	+ 2.0	+ 0.1	+ 4.1
Chimie de base.....	+ 3.6	+ 1.3	+ 2.3	+ 1.8	+ 5.7	+ 3.5	= 0.7	+ 2.7	+ 0.1	+ 2.8
Parachimie et pharmacie.....	+ 1.1	+ 0.5	+ 1.7	+ 1.0	+ 3.7	+ 2.8	+ 0.5	+ 3.3	+ 0.0	+ 3.3
Fonderie et travail des métaux.....	+ 1.2	+ 0.7	+ 1.9	+ 3.5	+ 2.4	+ 1.3	+ 1.1	+ 3.4	+ 0.1	+ 3.5
Construction mécanique.....	+ 1.6	+ 1.1	+ 2.7	+ 1.7	+ 3.4	+ 1.4	+ 1.2	+ 3.1	+ 1.3	+ 3.4
Matériels électr. et électron. profex.....	+ 0.0	+ 1.2	+ 1.1	+ 2.1	+ 2.7	+ 1.7	+ 1.3	+ 4.1	+ 0.1	+ 4.4
Equipement ménager.....	+ 3.7	+ 1.1	+ 4.8	+ 1.8	+ 2.8	+ 2.0	+ 0.9	+ 10.9	+ 3.2	+ 14.1
Automobile.....	+ 1.7	0.0	+ 1.7	+ 1.4	+ 4.1	+ 1.1	+ 0.4	+ 4.2	= 0.2	+ 4.0
Construction navale, aéronautique, aérospatiale.....	+ 0.2				+ 11.2	+ 1.4				+ 4.1
Textiles, habillement.....	+ 1.1	+ 0.5	+ 1.6	+ 1.3	+ 3.0	+ 4.0	+ 1.1	+ 0.5	+ 2.0	+ 0.0
Cuir et chaussures.....	= 0.7	= 0.2	= 1.4	+ 0.2	= 1.2	+ 2.3	+ 1.2	+ 2.0	+ 2.8	+ 11.7
Bois, meubles et industries diverses.....	+ 0.0	+ 0.4	+ 1.7	+ 1.7	+ 2.4	+ 3.1	+ 1.1	+ 0.5	+ 1.2	+ 7.0
Papier, carton.....	+ 1.5	= 0.1	+ 1.7	+ 0.4	+ 2.1	+ 1.4	+ 1.1	+ 3.2	+ 0.5	+ 3.7
Edition.....	+ 0.4	= 0.2	+ 0.2	+ 0.9	+ 1.1	+ 0.5	= 0.3	+ 0.2	+ 1.1	+ 0.3
Caoutchouc, matières plastiques.....	+ 2.4	+ 0.1	+ 2.5	+ 0.2	+ 2.2	+ 3.0	+ 0.1	+ 2.1	= 1.1	+ 3.0
Ensemble des industries manufacturières.....	+ 1.9				+ 6.3	+ 3.0				+ 7.4
(1)	(+ 2,0)	(+ 0,8)	(+ 2,8)	(+ 2,6)	(+ 5,6)	(+ 3,1)	(+ 1,2)	(+ 4,3)	(+ 1,4)	(+ 7,5)

Le tableau ci-dessus met en évidence le fait que l'augmentation des taux de pénétration des produits étrangers doit surtout être imputée à la CEE et, tout spécialement, à la République fédérale allemande. Il semble cependant que les importations en provenance de ce dernier pays aient tendance à se stabiliser aux alentours de 5 milliards de francs par mois tandis que les exportations continuent de progresser légèrement en 1977 comme le montre le tableau ci-dessous :

Echanges franco-allemands 1976-1977.
(En millions de francs.)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
1976 :			
Janvier	4 022	3 239	— 783
Février	4 354	3 273	— 1 081
Mars	4 473	3 455	— 1 018
Avril	4 716	3 713	— 1 003
Mai	4 785	3 639	— 1 146
Juin	4 802	3 809	— 993
Juillet	4 894	3 735	— 1 159
Août	4 822	3 842	— 980
Septembre	5 392	4 116	— 1 276
Octobre	5 486	4 230	— 1 256
Novembre	5 497	4 270	— 1 227
Décembre	5 468	4 278	— 1 190
1977 :			
Janvier	5 466	4 258	— 1 208
Février	5 120	4 302	— 818
Mars	5 479	4 197	— 1 282
Avril	4 988	4 166	— 802
Mai	5 111	4 337	— 774
Juin	5 437	4 356	— 1 081
Juillet	5 020	4 377	— 643
Août	5 172	4 446	— 726
Septembre	5 539	4 747	— 792

Le tableau de la page 19 démontre également la situation critique de certaines branches de notre économie comme celles de l'« équipement ménager » du « textile-habillement » et des « cuirs et chaussures » dont les ratios importations production progressent respectivement de 15 %, 10 % et 12 %.

Cette détérioration globale relativement rapide constitue, malgré la faiblesse des déficits enregistrés dans ces derniers secteurs, l'indice d'une crise particulièrement aiguë au niveau de certains marchés particuliers que l'on associe généralement au phénomène des « importations sauvages ».

C. — Le contrôle de la concurrence sauvage.

Avant d'évoquer les difficultés que créent à certains secteurs de l'économie française l'existence d'importations à bas prix souvent qualifiées par l'expression d'« importations sauvages », ainsi que les moyens d'en limiter les conséquences néfastes sur notre appareil de production, il convient d'en préciser la définition.

La notion d'« importations sauvages » recouvre en effet deux réalités en principe distinctes, qui posent des problèmes très différents. Certaines exportations doivent leur *compétitivité exceptionnelle* à la faiblesse des coûts de production et notamment de main-d'œuvre dans les pays exportateurs comme certains pays de l'Est ou en voie de développement. Mais il y a aussi des *importations irrégulières*, c'est-à-dire en contravention avec les règles internationales définies par le G.A.T.T. ou avec certaines règles nationales ou communautaires relatives au commerce extérieur. **Ainsi sont irrégulières les importations faisant l'objet de :**

- *subventions* :
- *dumping*, qui consiste en la vente à un prix inférieur au prix du marché dans les pays exportateurs ;
- *fraude sur l'origine* en vue de soustraire le produit à une réglementation nationale ou communautaire ;
- *fraude sur le produit* visant notamment à faire échapper le produit aux classifications tarifaires et normes nationales.

De nombreux cas ont été décelés essentiellement dans les secteurs suivants : textile et habillement, chaussures, meubles et panneaux de bois, engrais, moteurs électriques, produits sidérurgiques et électroniques.

Les tableaux ci-dessous indiquent, pour les secteurs de la chaussure et de l'horlogerie, l'ampleur du phénomène.

Le secteur de la chaussure face aux « importations sauvages ».

ANNÉES	Taux de pénétration étrangère (Importations/Consommation)	Importations/Production nationale	Nombre d'entreprises	Effectifs employés
1967		0,07	732	74 981
1968	0,12	0,11	670	63 020
1969	0,16	0,16	604	72 921
1970	0,13	0,12	586	74 182
1971	0,13	0,12	588	77 995
1972	0,14	0,13	565	75 784
1973	0,15	0,13	565	73 630
1974	0,19	0,17	562	72 365
1975	0,22	0,21	537	68 033
1976	0,27	0,26	520	66 266

Le secteur de l'horlogerie face aux « importations sauvages ».

ANNÉES	Taux de pénétration étrangère (Importations/Consommation)	Importations/Production nationale	Nombre d'entreprises	Effectifs employés
1967	0,22	0,21	346	16 918
1968	0,26	0,24	329	14 957
1969	0,29	0,28	313	15 664
1970	0,30	0,26	302	15 706
1971	0,29	0,26	283	14 877
1972	0,32	0,29	269	15 236
1973	0,37	0,37	256	15 166
1974	0,42	0,35	249	16 145
1975	0,39	0,34	246	15 847
1976	0,49	0,47	241	14 419

Il ressort de ces tableaux que, vive à la fin des années 60, la progression des importations étrangères s'est stabilisée de 1970 à 1972 pour reprendre plus nettement vers 1973 et 1974. On constate également qu'en dix ans le **taux de pénétration étrangère** a augmenté d'environ 20 points pour ces deux secteurs pour atteindre près de **50 % pour l'horlogerie et de 30 % pour la chaussure**. Dans les deux cas, la progression est brutale au cours de 1976, soit respectivement des accroissements de 5 et 10 points. A noter que, pour le secteur de la chaussure, le rapport importation/production augmente plus vite que le taux de pénétration, ce qui signifie que la position de ce secteur s'affaiblit également à l'exportation.

On retrouve les conséquences de cette détérioration sur l'évolution du nombre des entreprises et des effectifs employés dans ces secteurs. En dix ans, le nombre d'entreprises baisse de 30 %, tandis que les effectifs diminuaient pour l'horlogerie et le secteur de la chaussure respectivement de 15 % et 9 %, soit 2 500 et 6 700 suppressions d'emplois. A titre de comparaison, il faut noter que la situation de l'industrie textile est encore plus défavorable, puisque le nombre d'entreprises y a baissé de 40 % environ au cours de la même période entraînant la suppression de 180 000 emplois, soit une diminution de 35 % des effectifs employés.

Pour faire face à cette concurrence anormale, le Gouvernement dispose sur le plan commercial de possibilités juridiques différentes, selon qu'il s'agit ou non d'importations irrégulières.

En ce qui concerne les importations en provenance de pays à bas salaires ou à faibles charges sociales, hyper-compétitives mais régulières, les moyens de contrôle sont limités et reposent sur la mise en œuvre de mesures de sauvegarde. En principe, celles-ci doivent être prises par la Commission de la CEE étant donné que, depuis 1970, la politique commerciale relève des autorités communautaires : en cas d'urgence seulement, un gouvernement des pays membres peut prendre des mesures mais doit en obtenir la ratification par la Commission.

Le droit de procéder à des mesures de sauvegarde résulte de l'article XII du GATT, qui les soumet à une procédure de consultation et les subordonne à la preuve d'un préjudice pour l'activité concernée : elles doivent s'appliquer *erga omnes* et peuvent donner lieu le cas échéant à l'octroi de compensations aux pays exportateurs lésés.

Certains accords commerciaux ou d'association comme les accords méditerranéens et la Convention de Lomé passés par la CEE comportent également ce type de clause. En pratique, la CEE n'y recourt que très rarement mais il est fréquent qu'elle instaure une surveillance aux frontières comme pour les moteurs électriques, l'acier ou les engrais. La France a eu, pour sa part, recours à la clause de l'accord CEE-Espagne à deux reprises en matière de sous-vêtements et d'articles émaillés.

Les importations irrégulières peuvent faire l'objet de mesures plus directement efficaces :

— en cas de dumping ou de subventions, le GATT donne la possibilité aux pays importateurs d'appliquer des droits compensateurs en vertu de son article VI. Ce type de mesure a fait l'objet d'un code de bonne conduite adopté par la plupart des pays — mais non les Etats-Unis — lors du Kennedy-Round, qui fixe la procédure à suivre et notamment les consultations à effectuer avant l'application des droits anti-dumping. Dans le cadre communautaire, il existe pour faire face à ce type d'importations, une procédure mise en œuvre par la Commission en collaboration avec les Etats membres réunis au sein d'un Comité anti-dumping. C'est ainsi que depuis 1970, trente-trois enquêtes et près de soixante-dix études préliminaires ont été menées, le plus souvent à la suite d'une plainte déposée par une fédération professionnelle. La Communauté a, d'ores et déjà, appliqué des droits anti-dumping ou obtenu un règlement négocié équivalent, en ce qui concerne les roulements à billes en provenance du Japon et les chaînes de bicyclette originaires de Taïwan. Sont actuellement en cours d'examen par la Commission, les dossiers relatifs aux produits suivants : tubes d'acier, porte-plans, fils emballés en provenance d'Espagne, écrans en provenance de Taïwan, matériels de grosses forges originaires du Japon :

— en matière de détournements de trafic, qui tendent notamment à se produire pour certains produits comme les chaussures, les fermetures à glissières ou les engrais, le Gouvernement a tout récemment renforcé son contrôle en imposant à l'importation en France le principe d'un certificat d'origine. De même serait envisagé d'obtenir de la CEE une meilleure surveillance du *trafic de perfectionnement passif*, tout spécialement pour les produits textiles.

Enfin, votre commission se félicite, de ce point de vue, de l'attitude du Gouvernement français qui a conduit la CEE à adopter des positions assez fermes pour le renouvellement de l'accord multifibres.

Ainsi, pour les produits les plus sensibles définis par un taux de pénétration du marché communautaire supérieur à 20 %, la Communauté demande la *stabilisation des importations* en pourcentage de la demande intérieure : le taux de pénétration ne pourra augmenter que dans de très faibles proportions, de 0,5 % à 1 %, voire stagner jusqu'en 1982. Il ne s'agit donc pas de faire diminuer

les importations actuelles mais de proportionner leur croissance au développement du marché national, tout en garantissant une certaine augmentation aux exportations des pays les plus pauvres. La Communauté ne signera de nouvel accord que si les négociations bilatérales correspondent aux règles précédemment énoncées.

Si nécessaires soient-elles, les politiques de maîtrise des importations restent d'efficacité limitée : pour des raisons d'ordre technique — il n'est pas possible de trouver sur notre territoire tous les produits dont nous avons besoin — mais aussi pour des raisons politiques et économiques — **il est difficile de refuser aux produits de certains pays l'accès à notre marché, surtout si nous avons vendu les usines qui permettent de les produire.** De toute façon, la voie est étroite entre l'acceptation du jeu brutal du libéralisme, qui menace l'équilibre de nos structures de production, et le retour à un protectionnisme qui, ne tardant pas à faire des émules, serait préjudiciable à l'expansion des échanges et, donc, à la croissance économique mondiale. Quant à la reconquête du marché intérieur, elle repose fondamentalement sur le renforcement de la compétitivité de notre économie. Aussi, la politique à suivre n'est-elle pas très différente de celle requise pour le développement de nos exportations.

II. — LA RECHERCHE DE STRUCTURES EXPORTATRICES

La croissance des exportations repose avant tout sur une vigoureuse politique d'aménagement des structures de production. De ce point de vue, **politique de développement des exportations et de reconquête du marché intérieur sont complémentaires, voire indissociables.** Aussi est-ce d'abord en France qu'il faut encourager l'apparition de structures exportatrices en favorisant la mise en place d'un réseau de commercialisation efficace au moyen de procédures de financements compensant certains handicaps liés à la participation au commerce international.

A. — Les réseaux commerciaux.

La France ne dispose pas d'une tradition d'ouverture sur l'extérieur aussi ancienne que d'autres pays comme l'Angleterre ou la République fédérale allemande. Aussi, les Pouvoirs publics ont-ils mis en œuvre toute une série de mesures destinées à inciter les firmes françaises et, notamment, les petites et moyennes entreprises à améliorer leur réseau de prospection à l'exportation.

On a, en effet, constaté que **1 000 firmes seulement réalisaient plus de 70 % des exportations françaises.** Cette proportion, même si elle ne tient pas compte du phénomène de sous-traitance, apparaît manifestement excessive dans la mesure où nombreuses sont les petites et moyennes entreprises que leur niveau technique rendrait compétitives sur les marchés étrangers.

Deux actions sont actuellement menées pour diffuser auprès de ces entreprises l'« esprit exportateur » : l'opération « nouveaux exportateurs » et le renforcement du rôle des sociétés de commerce international.

Avec l'opération « nouveaux exportateurs » lancée en 1975, il s'agit de faire connaître aux PME les possibilités offertes par les

marchés extérieurs et d'adapter à leurs besoins certaines procédures d'aides financières à l'exportation. C'est ainsi que les entreprises qui le désirent peuvent obtenir :

— *un diagnostic rapide sur leurs aptitudes à l'exportation* ainsi que l'assistance technique des organismes compétents, tant en ce qui concerne l'information sur les marchés que l'organisation des contacts commerciaux ;

— *un régime simplifié d'assurance prospection* destiné en cas de succès à déboucher sur une assurance de droit commun ;

— *la participation à des missions d'exportateurs* organisées sur une base régionale.

A noter que les conditions d'accès aux procédures « nouveaux exportateurs » ont été élargies, puisqu'elles peuvent concerner les entreprises dont le chiffre d'affaires à l'exportation n'excède pas 10 % — et non plus 5 % — de leur activité. De plus, l'assurance prospection peut désormais s'appliquer à des budgets d'un montant de 250 000 F.

D'une façon générale, l'ensemble des procédures financières et d'assistance technique ont été adaptées aux besoins des PME. Un effort important a été mené en vue de rapprocher l'Administration des administrés. C'est ainsi que la quasi-totalité des chambres de commerce et d'industrie sont liées au Centre français du commerce extérieur — CFCE — par des conventions, qui prévoient notamment les conditions d'une information réciproque, les modalités de transmission aux PME des informations collectées et la participation des organismes consulaires aux actions de promotion des exportations. De plus, il existe depuis juin 1976 au sein du CFCE, un bureau d'orientation et d'accueil destiné à guider les entreprises vers les procédures ou organismes les mieux adaptés à leurs besoins. A noter enfin que, dans le cadre de ces actions de sensibilisation au problème du commerce extérieur, un séminaire a été organisé par le CFCE à l'intention de tous les responsables du commerce extérieur des chambres de commerce et d'industrie.

L'existence de **sociétés de commerce extérieur** dynamiques est également un moyen d'amener à l'exportation plus de petites et moyennes entreprises comme c'est notamment le cas en RFA et au Japon qui effectuent respectivement 30 % et 6 % de leurs échanges dans ce cadre. En France, leur nombre ne devant guère dépasser le millier, il est donc nécessaire d'en stimuler le dévelop-

pement. Deux tables rondes qui ont été consacrées en 1976 à ce problème ont permis de définir les modalités des actions à entreprendre.

A la demande de M. André Rossi, Ministre du Commerce extérieur, l'Administration s'est efforcée de susciter la création de sociétés de ce type en prenant contact avec diverses entreprises du secteur commercial, industriel et financier. C'est ainsi que la Société Générale a récemment décidé de créer un groupe de sociétés commerciales spécialisées, destinées à repérer et aménager de nouveaux débouchés pour les produits français. Filiales d'une société holding au capital de 10 millions de francs, les sociétés ainsi créées bénéficient de la très forte implantation internationale de leur société mère.

En outre, un groupe de contact a été créé au sein du CFCE afin d'intensifier les relations entre petites et moyennes entreprises et sociétés de commerce international, initiative à laquelle a répondu la parution d'un numéro spécial du *Moniteur du commerce international* consacré à ces dernières.

Le groupe de contact s'est penché sur le problème des rapports contractuels entre ces deux types d'entreprises en vue de la mise au point de contrats types.

Enfin, on étudie les moyens d'élargir l'accès des sociétés de commerce international au système public de soutien à l'exportation en adoptant leurs modalités aux besoins particuliers de leur activité.

D'une façon générale, c'est l'ensemble des procédures financières d'aide à l'exportation qui doit être adapté de façon à attirer un nombre croissant d'entreprises vers l'exportation et à les inciter à renforcer leurs réseaux commerciaux sur les marchés étrangers.

B. — Les aides financières.

L'activité exportatrice bénéficie de deux grandes catégories d'avantages financiers : des crédits spéciaux et des régimes de garantie contre divers risques économiques.

C'est ainsi que les crédits à l'exportation continuent d'être soumis à un régime particulier : les crédits de mobilisation des créances nées sur l'étranger à moyen ou long terme, ainsi que ceux

de préfinancement à l'exportation *ne sont pas soumis à encadrement du crédit*. De plus, les crédits de mobilisation des créances à vue ou à court terme sur l'étranger sont autorisés à suivre, comme les années précédentes, un *rythme de progression plus élevé* que celui imposé aux crédits internes. Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution de ces crédits.

Encours des crédits à l'exportation.
(En millions de francs.)

	1972	1973	1974	1975	1976
Crédits à moyen terme.....	14	16.7	13.4	24.3	35.6
Crédits à long terme.....	4.7	5.5	6.1	7.4	8.6
Dont créateur acheteur.....	(2)	(2.7)	(3.3)	(4.3)	(5.1)
Total	18.7	22.2	24.5	31.7	44.2

On ne peut que constater la croissance rapide de l'encours des crédits à moyen terme à un rythme supérieur à 20 % par an, tandis que les crédits à long terme ne croissaient que de 12 % au cours de la même période.

Par ailleurs, une procédure créée en mars 1974 et appelée à l'époque « crédits Segard », permet d'accorder des prêts spéciaux aux entreprises qui s'engagent à augmenter leurs importations : en principe de 5 % en quatre ans mais seulement de 4 ou 3 %, lorsque l'entreprise réalise déjà plus de 60 % ou de 70 % de son chiffre d'affaires à l'exportation. A noter que pour tenir compte du fait que les exportations des PME enregistrent le plus souvent des variations importantes, l'engagement pris par des entreprises d'un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions de francs hors taxes, pourra être souscrit sur la base de trois exercices, tant en ce qui concerne la référence initiale que finale.

Ces crédits imputés sur une enveloppe globale progressivement portée à 13 millions de francs (répartis par moitié entre moyen et long terme) sont accordés à ce taux bonifié de 2 points par rapport au taux de base du crédit national à la même période.

En ce qui concerne les aides financières à la prospection, deux procédures existent actuellement gérées par la COFACE.

L'assurance-prospection s'adresse aux entreprises qui effectuent un effort continu pour diffuser leurs produits sur les marchés

étrangers ; elle consiste en la prise en charge par la COFACE pour une part variant de 50 % à 70 %, de la perte résultant d'une action de prospection.

L'assurance-foire, en revanche, est réservée aux entreprises qui limitent leur effort à une manifestation isolée. Dès la fin de la manifestation commerciale, la COFACE verse à l'assuré une indemnité provisionnelle, dont le montant est égal à 50 % des dépenses engagées et garanties. Il s'agit des frais suivants : location et aménagement de stands, transport et emballage des articles exposés, publicité, assurance, voyage et séjour des délégués. Après une période d'un ou deux ans, la COFACE fait le bilan de l'opération. L'assuré doit alors rembourser tout ou partie de l'indemnité provisionnelle.

Il existe une modalité particulière de ces procédures, l'assurance-offre, qui vise à inciter les entreprises françaises à effectuer des soumissions aux appels d'offres internationaux.

Enfin, en règle générale, ces aides ne sont pas applicables aux pays du Marché commun, pour lesquels elles ne sont pas jugées utiles.

Leur coût étant relativement modéré, comme le laissent apparaître le tableau ci-dessous ; ces procédures **doivent être encouragées car il semble que nos concurrents étrangers se déplacent plus facilement pour assurer cette présence sur les marchés étrangers indispensable au développement des ventes.**

Charges nettes des procédures d'assurance-prospection et d'assurance-foire
(Chapitre 14-01, article 80, § 32.)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976
	(En millions de francs.)					
Assurance prospection.....	12,8	15	29	25,1	15,6	31,3
Assurance foire.....	3,9	3,4	3,9	10,2	11,1	13,5

On note cependant la dégradation de la situation financière de ce régime liée à l'importance des programmes de prospection lancés ces dernières années.

L'assurance-crédit également gérée par la COFACE tend à garantir les exportateurs contre les défaillances de leurs clients étrangers. La garantie couvre, selon les polices, les risques de non-

paiement et de non-transfert, lorsqu'ils résultent d'événements politiques, de variations monétaires, de catastrophes naturelles ou de l'insolvabilité de l'acheteur privé. Le tableau ci-dessous retrace pour chaque type de risque les montants garantie (en millions de francs) :

TYPES DE RISQUES	1972	1973	1974	1975	1976
Risque politique court terme	6.6	7.9	12.9	16.6	20.5
Risque politique moyen et long terme ..	13.8	18.4	24.9	56	70.4
Risque commercial court terme	1.1	1.4	2.4	2.4	3.3
Risque commercial moyen et long terme.	2.7	2.4	6.3	11.4	9.4

On peut remarquer les forts taux de croissance annuels moyens des encours qui varient de 25 % à 40 % selon le type de risque. Sur le plan financier, l'année 1976 est bénéficiaire dans la mesure où les primes perçues couvrent le versement des indemnités nettes de récupération, soit 525 millions de francs.

Compte tenu de l'instabilité monétaire internationale actuelle, la **garantie du risque de change** s'est développée rapidement : de 1975 à 1976, le montant des marchés garantis est passé de 0.7 milliard de francs à 3,32 milliards de francs, soit une multiplication par 4.5 correspondant à la délivrance de 30 polices. Le régime a dégagé un excédent de 4.7 milliards de francs en 1976.

Il existe également un régime de garantie des investissements concernant uniquement les risques politiques, qui varie selon les pays, dont l'encours atteint actuellement 294 millions de francs.

Le système de garantie le plus onéreux couvre le **risque économique** relatif aux commandes de biens d'équipement à long cycle de fabrication destinées à des pays non membres de la Communauté économique européenne. La COFACE prend en charge les hausses de prix supérieures à une franchise, qui correspond à une prévision de hausse de prix chez les principaux concurrents pour les années à venir. A noter que le seuil d'éligibilité des opérations qui est normalement de 2 millions de francs est abaissé à 1 million de francs, lorsque ce montant représente au moins 2% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le coût budgétaire a augmenté très rapidement depuis cinq ans comme l'indique le tableau ci-dessus (en milliards de francs):

1972	1973	1974	1975	1976
0,550	0,585	0,648	1,14	2

Pour tenter d'endiguer la croissance très rapide de ces charges — 30 % par an — on a d'abord relevé progressivement à 7 % le niveau de la franchise. Puis par une réforme de mars 1977, on a cherché à tenir compte du flottement généralisé des monnaies. Il n'était pas souhaitable que les exportateurs français puissent cumuler les avantages d'un éventuel flottement en baisse du franc avec ceux de la garantie pour risque économique. De plus, pour l'indice de référence, on n'utilise plus un indice d'évolution des salaires dans les industries mécaniques et électriques mais l'indice des prix de détail augmenté d'une fraction du précédent indice afin d'inciter les entreprises à plus de rigueur dans la lutte contre l'inflation.

Votre Commission des Affaires économiques se félicite de cette réforme, qui devrait stabiliser la croissance des charges liées à cette procédure.

Récapitulation des charges budgétaires relatives au Commerce extérieur.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977
	(En millions de francs.)					
I. — Dépenses définitives.						
1. Risque économique (1).....	550	585	648	1 018	2 009	
2. Dépenses du compte de gestion Trésor BFCE (charge nette).	54	48	316	270	624	
3. Dons associés aux prêts du Trésor	25,7	34,6	60	100	56,3	
4. Assurance prospection et foire (charges nettes).....	18,4	32,9	35,3	26,7	41,8	
Sous-total	648,1	700,5	1 059,3	1 414,7	2 731,3	
II. — Dépenses temporaires.						
1. Versements du Trésor au titre des accords de consolidation.	123,1	154,5	317,3	111,3	54,8	
2. Versements de prêts du Trésor aux Etats étrangers (en net).	519,4	425,5	676,8	727	625,6	
Sous-total	642,5	580	994,1	838,3	680,4	
Total général (I — II)...	1 290,6	1 280,5	2 053,4	2 253	3 411,7	

(1) Il convient de noter qu'il existe également une procédure de garantie consentie au secteur de la construction navale et dont le coût s'est élevé à 980,3 millions de francs en 1976.

EXAMEN EN COMMISSION

Après l'exposé de *M. PrévotEAU*, rapporteur pour avis, *M. Chauty*, président, est intervenu, d'une part, pour faire une mise au point en matière d'énergie et, d'autre part, pour insister sur la nécessité de développer les exportations agro-alimentaires et de limiter le déficit de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne.

A la suite d'une intervention de *M. Eberhard*, qui s'inquiétait des difficultés que peuvent poser à certains secteurs les importations de biens de consommation résultant de biens d'équipement exportés par nos entreprises, un débat s'est instauré, à l'initiative de *M. Brun*, sur les problèmes posés par l'industrialisation des pays en voie de développement.

M. Debesson a alors demandé des précisions sur l'importance de l'endettement extérieur de la France, puis il a évoqué, d'une part, la crise du secteur de la machine-outil et, d'autre part, l'insuffisance des réseaux commerciaux français à l'étranger tant par suite de l'absence de véritables sociétés de commerce international que d'un certain manque d'efficacité des services de l'expansion économique à l'étranger.

MM. Beaupetit, Chauty et Brun ont successivement pris la parole pour mettre l'accent sur la gravité du déficit français en matière de bois et sur la nécessité d'une mise en valeur du potentiel de production nationale.

Enfin, *M. David* est revenu sur la question des investissements à l'étranger sur laquelle s'est engagé un débat où sont intervenus *MM. Brun et Legrand*. A la demande de ce dernier, *M. PrévotEAU* a accepté d'évoquer dans son rapport le problème des disparités de charges sociales au sein de la CEE.

∴

Sous réserve des observations contenues dans cet avis, votre commission vous propose d'adopter les crédits relatifs au **Commerce extérieur**.